

RETRAITES

Pas un an, pas un mois, pas un jour de plus

Du 1er au 8 décembre,
je vote et je fais voter UNSA

Le gouvernement a annoncé une réforme paramétrique des retraites pour l'année 2023. Dans la fonction publique, il a annoncé qu'il ne remettait pas en cause le calcul du montant de la pension sur les six derniers mois. Il ne modifierait pas la structure du système de retraite des agents publics.

L'UNSA FONCTION PUBLIQUE RÉAFFIRME SON OPPOSITION :

A la modification de l'âge d'ouverture des droits à 62 ans.

A l'augmentation du nombre de trimestres déjà fixé à 172, soit 43 ans, pour la génération née en 1973.

A une accélération de l'augmentation du nombre de trimestres.

L'UNSA FONCTION PUBLIQUE REVENDIQUE :

- Le maintien du service actif et insalubre pour les agents qui en bénéficient,
- La prise en compte de la pénibilité pour les agents concernés ne bénéficiant ni du service actif, ni du service insalubre, comme élément participant à l'attractivité de certains métiers,
- Le maintien du dispositif carrière longue,
- Une majoration de durée d'assurance de huit trimestres pour les femmes ayant eu un enfant après 2004,
- La mise en place de dispositifs de formation permettant une adaptation et une évolution des carrières,
- L'instauration de dispositifs de prévention de l'usure professionnelle dans la fonction publique,
- Une réelle politique d'accompagnement des agents tout au long de leur carrière et en particulier dans la dernière partie,
- L'adaptation de la charge de travail des séniors.